

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin mars 2012

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 29 février 2012, le RSI compte près de 2,7 millions de cotisants. Leur progression annuelle (+5,8%) est toujours portée par la dynamique des auto-entrepreneurs (+28,5%), tandis que le nombre de cotisants non auto-entrepreneurs diminue légèrement (-1,0%).

Les affiliations d'auto-entrepreneurs enregistrées au cours des deux premiers mois de 2012 sont comparables à celles observées sur les deux premiers mois de 2011. Par ailleurs, leurs radiations continuent leur montée en charge.

Au total, l'effectif des auto-entreprises s'élève à plus de 750.000, en hausse de +28,5% en rythme annuel. Cette croissance s'amenuise cependant, compte tenu de la progression des radiations.

Au 29 février 2012, les auto-entrepreneurs représentent plus du quart de l'ensemble des cotisants (28,1%). Ce poids est néanmoins à relativiser car à la fin du 1^{er} semestre 2011, plus de 50% des auto-entrepreneurs n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires positif.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 29 février 2012

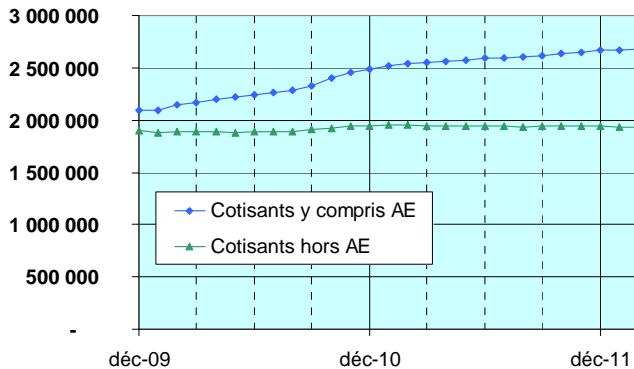
Février 2012	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Fév. 2012	Evolution 2012/2011	Fév. 2012	Evolution 2012/2011	Fév. 2012	Evolution 2012/2011	Fév. 2012	Evolution 2012/2011
Cotisants du RSI	964 621	6,6%	1 099 667	3,8%	619 280	8,4%	2 683 568	5,8%
<i>Dont cotisants auto-entrepreneurs</i>	296 036	29,6%	244 106	23,7%	214 466	33,0%	754 608	28,5%
<i>Dont cotisants non auto-entrepreneurs</i>	668 585	-1,2%	855 561	-0,8%	404 814	-1,3%	1 928 960	-1,0%

Données au 29/02/2012. Evolution depuis le 28/02/2011. France entière.

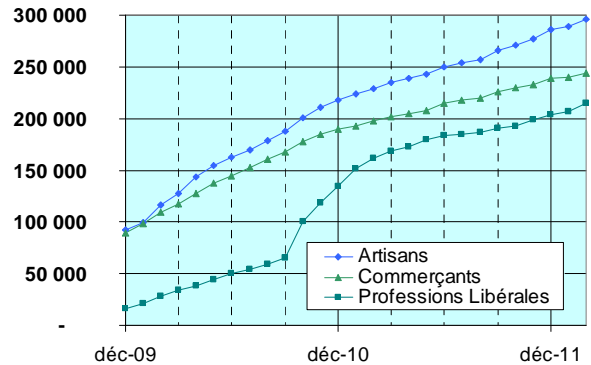
Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non

Graphique 1 : Les cotisants du RSI, avec et sans les auto-entrepreneurs (déc. 2009 – fév. 2012)



Graphique 2 : Les cotisants auto-entrepreneurs selon la profession (déc. 2009 – fév. 2012)



La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 29 février 2012

Au 29 février 2012, la population protégée par l'assurance maladie du RSI est d'environ 4 millions d'assurés et progresse au rythme annuel de +3,1%. Cette hausse est là aussi soutenue par l'arrivée de nouveaux auto-entrepreneurs tant pour les actifs que pour les ayants droit (avec respectivement +37 % et +53% entre février 2011 et février 2012).

La croissance des actifs protégés pour le risque maladie reflète les tendances observées pour l'ensemble des cotisants. Elle est cependant moins rapide. Cela tient principalement au fait que les nouveaux cotisants sont moins souvent prestataires maladie.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 29 février 2012

Février 2012	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Fév. 2012	Evolution 2012/ 2011	Fév. 2012	Evolution 2012/ 2011	Fév. 2012	Evolution 2012/ 2011	Fév. 2012	Evolution 2012/ 2011
Actifs ⁽¹⁾	823 557	4,6%	903 494	1,9%	460 507	5,1%	2 187 607	3,6%
Pensionnés	274 875	1,0%	307 600	0,3%	58 232	5,4%	648 444	1,2%
Ayants droit	452 031	3,7%	492 154	1,6%	204 761	7,2%	1 151 030	3,4%
TOTAL ⁽²⁾	1 550 463	3,7%	1 703 248	1,5%	723 500	5,7%	3 977 211	3,1%

Données au 29/02/2012. Evolution depuis le 28/02/2011. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

(1) Actifs et Actifs retraités

(2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 29 février 2012

Au 29 février 2012, on dénombre plus de 2 millions de bénéficiaires de pensions vieillesse du RSI. Plus de 1,5 million de pensions sont versées au titre des droits directs.

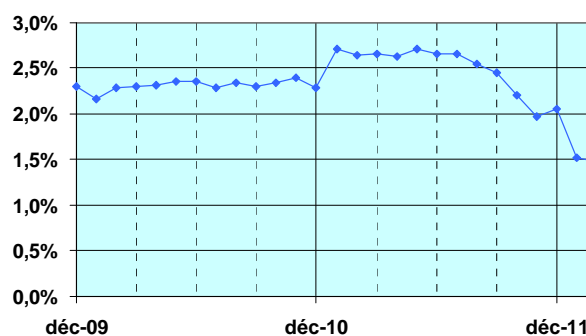
Le second semestre de l'année 2011 a vu les premiers effets du décalage progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, issus de la réforme des retraites du 9 novembre 2010. Le premier temps de ce décalage, de 60 ans à 60 ans et 4 mois, concerne les assurés nés entre le 1^{er} juillet 1951 et le 1^{er} janvier 1952. Ce décalage a provoqué mécaniquement une diminution des nouveaux retraités de droit direct et un infléchissement de la croissance de l'ensemble des retraités de droit direct. En rythme annuel, les retraités de droit direct ont augmenté de +2,1% en décembre 2011 contre +2,7% en juillet 2011. Le léger regain de croissance du mois de décembre 2011 tient à l'arrivée à l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans et 4 mois, des retraités nés en juillet 1951 (Cf. graphique 3).

L'évolution de ces effectifs en janvier et février 2012 s'inscrit dans cette tendance de décélération des flux de nouveaux retraités. En janvier puis en février, peuvent désormais partir en retraite les assurés nés respectivement en août 1951 et en septembre 1951. On assiste donc au report des départs en retraite, moins nombreux qu'un an auparavant.

Il est à prévoir que la diminution des nouveaux retraités va encore s'accroître au mois de juin de l'année 2012, car pour la génération 1952, l'âge légal de départ en retraite est de 60 ans et 9 mois (de 5 mois plus important que pour la génération née au 2nd semestre 1951). En octobre 2012, les assurés nés en janvier 1952 pourront alors partir en retraite.

Le RSI sert par ailleurs un peu plus de 24.000 pensions d'invalidité, dont l'évolution (+6,9% en rythme annuel à fin février) est affectée par le recul de l'âge légal de la retraite. Les assurés invalides nés après le mois de juillet 1951, ont pu continuer à recevoir leur pension d'invalidité et les passages de l'invalidité à la retraite ont donc été retardés (Cf. graphique 4).

Graphique 3 : Taux de croissance annuel des effectifs de retraités de droit direct



Graphique 4 : Taux de croissance annuel des effectifs d'invalides

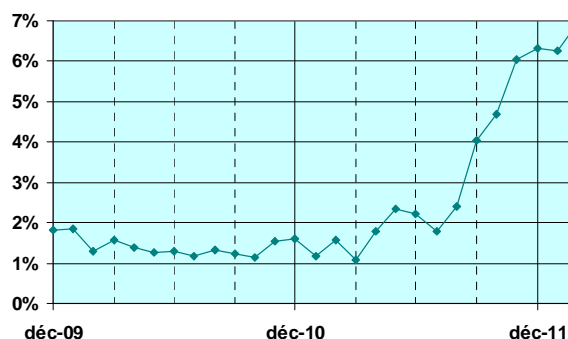


Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 29 février 2012

Février 2012	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Fév. 2012	Evolution 2012/2011	Fév. 2012	Evolution 2012/2011	Fév. 2012	Evolution 2012/2011
Bénéficiaires de pensions de retraite (A)	891 272	1,4%	1 122 266	1,3%	2 013 538	1,4%
Dont pensions de droit direct	649 175	1,4%	894 636	1,5%	1 543 811	1,5%
Dont pensions de droit dérivé	259 846	1,6%	292 851	0,5%	552 697	1,0%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	13 789	6,1%	10 261	8,0%	24 050	6,9%

Données au 29/02/2012. Evolution depuis le 28/02/2011. France entière. Sources : CREA pour les pensions de retraite et service statistique pour l'invalidité. Depuis le 31/12/2010, ce tableau retrace des effectifs de pensionnés et non plus des pensions. Ces effectifs peuvent différer puisque un retraité peut cumuler une pension de droit direct et une pension de droit dérivé. Le tableau est organisé de façon à ce que les effectifs de la ligne A ne comptent pas deux fois ces droits cumulés.

DONNEES DE PRESTATIONS

Prestations maladie à fin février 2012 : le rythme de croissance des soins de ville en léger ralentissement

Le taux de croissance des remboursements de soins de ville, corrigé des jours ouvrés, ralentit légèrement et s'établit à fin février 2012 à +4,1%. **Ce mouvement touche l'ensemble des postes.**

Les **auto-entrepreneurs** continuent à expliquer à eux seuls une part importante de la croissance des soins de ville.

Les honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** progressent toujours à un rythme soutenu (+5,7%). Cette évolution tend néanmoins à s'amenuiser progressivement, dans la mesure où celle-ci résulte en partie des revalorisations tarifaires survenues en 2011.

Ce ralentissement de l'évolution découle également de la décélération observée sur les **consultations des généralistes** : (+5,5% contre +9,2% en 2011) due à des phénomènes épidémiques différents au cours de la période. En effet, l'activité épidémique en 2012 est survenue beaucoup plus tardivement, notamment pour la grippe dont le pic d'activité se situe à fin février, avec une intensité à ce jour plus modérée qu'en 2011.

La progression des **honoraires des spécialistes**, restent plus contenue, +3,4%.

Les **actes techniques**, conservent une croissance importante (+6,6%) qui s'explique en partie par l'accroissement des actes de chirurgie et d'anesthésie lié à la progression des séjours effectués en cliniques privées.

Les remboursements **d'actes dentaires** augmentent toujours vivement, +5,5%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent environ les deux tiers des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,5%.

Les médicaments

La progression des remboursements de **médicaments** (+2,8%) est fortement impactée par les remboursements liés à la rétrocession hospitalière (+23,2%). Cette dernière résulte de phénomènes de

rattrapage des retards de facturation plus ou moins importants suivant les établissements.

Hors rétrocession, la progression des remboursements de médicaments reste modérée : +1,8 %.

La LPP et les produits d'origine humaine augmentent de +4,7%.

Les auxiliaires médicaux

La dynamique de croissance des remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux** tend à se stabiliser : +4,3% (+4,6% pour les infirmières et +3,2% pour les masseurs-kinésithérapeutes).

Les indemnités journalières

La croissance des **indemnités journalières** marque une légère reprise par rapport au mois dernier : +1,7% contre +1,0% à fin janvier 2012.

Les autres dépenses de soins de ville

Les dépenses de **transports** maintiennent leur tendance de fin d'année 2011 : +4,7%.

Les dépenses de **biologie** enregistrent une décélération : +4,1% contre +5,4% pour la fin de l'année 2011.

La tendance des établissements de santé

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics** augmentent de +3,7%. Cette forte évolution repose d'une part sur la prise en compte des dotations effectives pour l'année 2011, et d'autre part du dégel en début d'année 2012 d'une partie des dotations MIGAC (mise en réserve prudentielle visant à respecter l'ONDAM 2011).

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social** augmentent de +5,6%.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** progressent de +5,2%. Par ailleurs, les dépenses relatives aux **soins de suite et de réadaptation** progressent de +6,6% et celles de **psychiatrie** évoluent de +7,4%.

Tableau 4 : les remboursements effectués à fin février 2012

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Fév.12	Taux de croissance à fin février 2012		Taux de croissance à fin février 2012	
		PCAP	PCAP-CJO (1)	ACM	ACM-CJO (1)
Soins de Ville	561,5	4,6%	0,1%	4,5%	4,1%
Honoraires médicaux et dentaires	175,1	4,4%	-0,5%	6,2%	5,7%
dont Consultations	52,9	2,4%	-2,4%	7,5%	7,1%
C Omnipraticiens	35,5	-0,1%	-4,8%	5,9%	5,5%
C Spécialistes	14,1	1,9%	-2,9%	3,8%	3,4%
Visites	5,7	-4,9%	-9,4%	-1,0%	-1,4%
Actes Techniques	72,2	5,1%	0,2%	7,0%	6,6%
Actes dentaires	28,7	5,1%	0,1%	5,9%	5,5%
Prescriptions	321,2	4,7%	-0,3%	3,9%	3,5%
dont Médicaments	186,4	4,3%	-0,6%	3,2%	2,8%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	39,2	5,4%	0,4%	5,1%	4,7%
Auxiliaires médicaux	67,3	6,0%	1,0%	4,7%	4,3%
Actes infirmiers	32,6	5,3%	0,3%	5,0%	4,6%
Actes masseurs-kiné	22,0	6,6%	1,6%	3,6%	3,2%
Biologie	28,3	3,0%	-1,9%	4,5%	4,1%
Autres prestations (2)	26,8	6,3%	1,3%	5,6%	5,1%
dont Frais de transport des malades	25,7	5,8%	0,9%	5,1%	4,7%
Indemnités journalières	38,4	4,5%	4,5%	1,7%	1,7%
Etablissements de santé (3)	608,9	4,0%	3,1%	4,3%	4,2%
Etablissements sanitaires publics	410,2	4,6%	4,6%	3,7%	3,7%
Etablissements sanitaires privés	109,1	0,8%	-3,9%	5,6%	5,2%
Etablissements sanitaires médico-sociaux	89,6	6,7%	6,7%	5,6%	5,6%
Total sur champ ONDAM	1 170,4	4,2%	1,6%	4,4%	4,2%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2010 et 2011
Source : RSI / SARDE / Etat 601 + acomptes provisionnels pour la dotation annuelle de financement aux étab. publics et en forfaits de soins.

Tableau 5 : les dépenses de soins de ville à fin février 2012

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Janv.12 - févr.12 (1)	Taux de croissance PCAP-CJO Janv.12 - Fév.12		Taux de croissance ACM-CJO Janv.12 - Fév.12	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
Soins de Ville (hors IJ)	77,5%	-0,5%	-0,3%	4,4%	4,3%
dont Honoraires médicaux et dentaires	78,0%	-0,9%	-0,5%	5,8%	5,7%
Prescriptions	76,3%	-0,4%	-0,3%	3,7%	3,5%
Autres prestations (2)	91,7%	1,7%	1,3%	5,4%	5,1%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable (2) dont transports et cures
Source : RSI / SARDE / Etat 601.

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité en 2011

Les prestations servies au titre des droits directs du régime vieillesse de base représentent 80% de l'ensemble des prestations servies par le RSI pour les régimes vieillesse, invalidité et décès. Ces prestations en 2011 sont en hausse de +4,3% pour les artisans et de +3,5% pour les commerçants, par rapport à l'année 2010.

Ces hausses supérieures à celles de l'année 2010 s'expliquent par une revalorisation plus importante appliquée au 1^{er} avril 2011 (+2,1% contre +0,9% au 01/04/2010). L'effet de ce différentiel de revalorisation s'élève à +0,9 % sur l'ensemble de l'année 2011.

Cependant, les prestations du régime de base de droit direct, **corrigées de la revalorisation**, décélèrent en 2011 sous l'effet de la réforme du 9 novembre 2010, appliquée à compter de juillet 2011. Les effectifs (cf. p. 3) des nouveaux retraités de droit direct diminuant, les masses de prestations versées infléchissent leur progression.

A l'inverse et de manière complémentaire, les prestations d'invalidité corrigées de la revalorisation enregistrent une accélération. La réforme des retraites a eu pour effet de diminuer les passages de l'invalidité à la retraite, d'augmenter les effectifs d'invalides (cf. p. 3) et donc les masses de prestations versées au titre de l'invalidité.

Tableau 6 : les prestations servies par les régimes de base en 2010 et 2011

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010
Artisans				
Prestations légales	3 081	3,3%	3 196	3,8%
dont pensions contributives de droit direct	2 473	3,6%	2 578	4,3%
dont pensions contributives de réversion	440	1,3%	450	2,4%
Commerçants				
Prestations légales	3 620	2,5%	3 717	2,7%
dont pensions contributives de droit direct	2 755	2,9%	2 852	3,5%
dont pensions normales avant 60 ans	39	-27,7%	28	-27,9%
dont pensions normales après 60 ans	2300	4,1%	2401	4,4%
dont pensions contributives de réversion	584	0,2%	589	0,8%

Tableau 7 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2010 et 2011

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010
Artisans				
Prestations légales	927	7,2%	977	5,4%
dont pensions contributives de droit direct	809	7,5%	853	5,4%
dont pensions contributives de réversion	118	5,4%	124	5,6%
Commerçants				
Prestations légales	465	6,4%	502	7,9%
dont pensions contributives de droit direct	382	6,2%	410	7,4%
dont pensions contributives de réversion	83	7,8%	92	10,0%

Tableau 8 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2010 et 2011

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à Déc. 2011	Evolution 2011/2010
Artisans				
dont prestations Invalidité	114	3,4%	120	5,5%
Commerçants	85	3,6%	89	5,0 %
dont prestations Invalidité	77	3,2%	81	5,1%

Sources : RSI / DCF. Données au 31/12/2011, provisoires avant clôture des comptes pour les artisans et définitives pour les commerçants. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants

Le taux de restes à recouvrer, à 26,9% en février 2012, baisse de 7,8 points par rapport à celui de février 2011 (34,7%). Cette amélioration concerne à la fois les cotisants mensuels (-4,7 points par rapport à l'an dernier) et les trimestriels (-11,1 points).

A février 2012, le montant des émissions de cotisations est moins élevé globalement qu'en 2011 (les régularisations sur les comptes radiés depuis 2008 avaient fortement augmenté les émissions et les restes à recouvrer l'an passé) et leur encaissement se fait plus rapidement, ce qui explique l'amélioration visible du recouvrement en ce début d'année.

Les plans de radiations des comptes en Taxations d'office (TO) multiples menés depuis la fin d'année 2011, ont également contribué à améliorer le taux de restes à recouvrer. Ces radiations se poursuivent en 2012, et diminuent encore la part des TO dans les

restes à recouvrer (51,1 % fin février 2012 contre 62,1 % en 2011, soit -11,1 points).

Par ailleurs, on assiste à une augmentation du poids des trimestriels, en particulier pour les non taxés d'office. Ces derniers représentent 44% des émissions hors TO à fin février 2012 contre 41% en 2011. Pour les trimestriels, les émissions hors TO ont progressé de 13% tandis que pour les mensuels le volume des émissions hors TO est plus bas (-4%) que l'an passé. Cette augmentation pour les trimestriels est en partie due aux opérations de récupération des revenus qui ont été effectuées fin 2011 et qui ont fait basculer les cotisants antérieurement taxés d'office en cotisants trimestriels « hors TO ».

Ainsi, malgré l'augmentation des émissions des trimestriels non taxés d'office, leur taux de restes à recouvrer hors TO a baissé de 4,2 points entre 2011 et 2012.

Tableau 9 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 29/02/2012

Taux de restes à recouvrer	Y.C. TO		HORS TO	
	Fev-11	Fev-12	Fev-11	Fev-12
Mensuels	9,8%	5,1 %	5,1%	3,7%
Trimestriels	58,7%	47,6 %	34,1%	29,9%
TOTAL	34,7%	26,9 %	16,9%	15,3%

Les cotisations des professions libérales (en janvier 2012)

A fin janvier 2012, hors auto-entrepreneurs, le taux de recouvrement de l'ensemble des cotisations annuelles hors majorations est légèrement meilleur (+0,3 point) que celui qui prévalait un an avant. Plus précisément,

le taux de recouvrement est supérieur de 0,7 point au taux de l'an dernier pour les professions libérales implantées en Ile-de-France et celui de la province s'améliore de 0,1 point.

Tableau 10 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 31/01/2012

Montants en millions d'euros	31 janvier 2011			31 janvier 2012		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement
PL Ile de France	358	25	7,0%	365	28	7,7%
PL Province	751	55	7,3%	781	58	7,4%
TOTAL	1 109	80	7,2%	1 146	86	7,5%

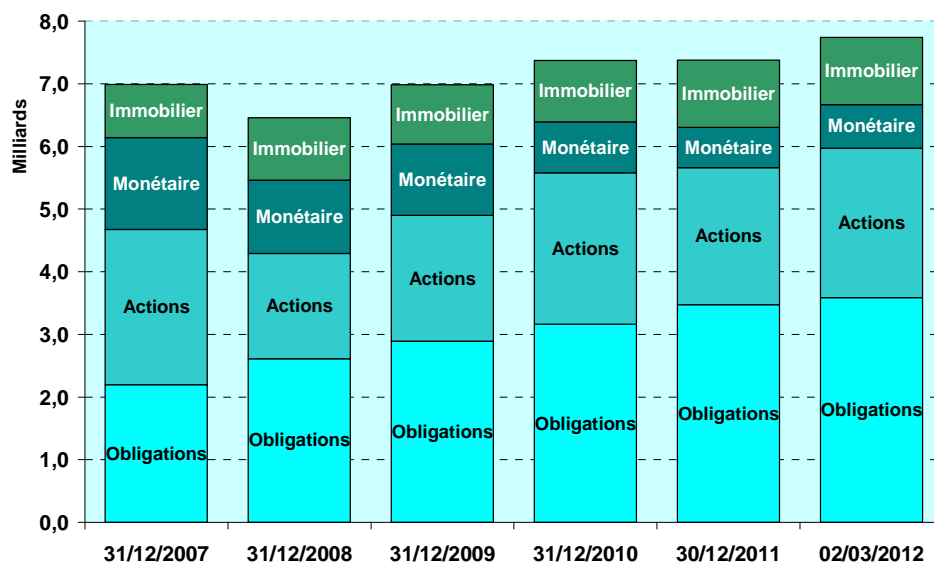
Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, hors DOM. N.B. Le taux de recouvrement calculé ici porte sur les cotisations émises pour l'ensemble de l'année, alors que, pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

LES ACTIFS DES REGIMES

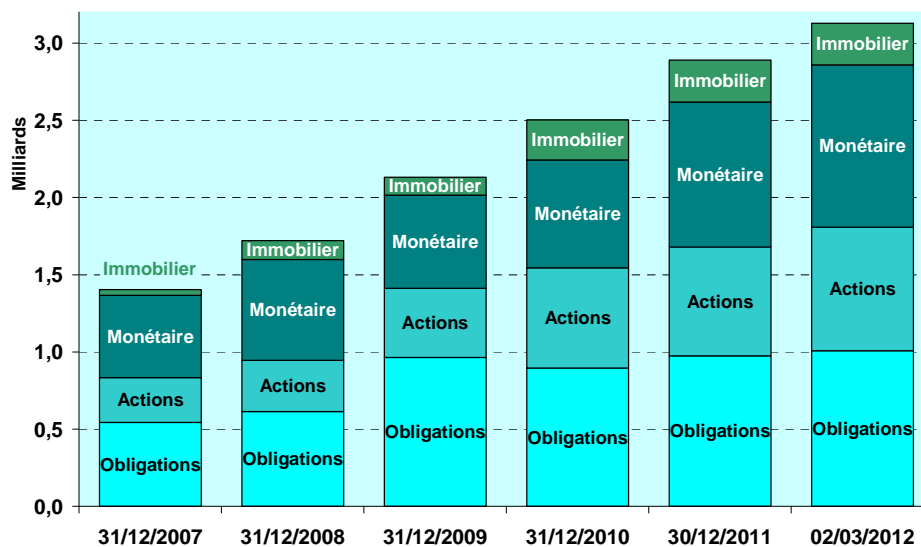
Les actifs des régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 2 mars 2012 à 7.736 M€ pour les artisans et à 3.128 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus) et tiennent compte de la valeur vénale du patrimoine immobilier au 31 décembre 2011.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 601 M€ pour les artisans et à 466 M€ pour les commerçants. Le total des actifs de ces cinq régimes représente donc à cette date près de 11,9 milliards.

Graphique 5 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



Graphique 6 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : RSI / DMR / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres – Rédacteur : Johann Proust (johann.proust@rsi.fr)
 Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@rsi.fr).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : A propos du RSI / Publications / Etudes statistiques, financières et actuarielles